

Nîmes, le 26/11/2018

Communauté de communes Pont du Gard
21bis Avenue du Pont du Gard
30210 REMOULINS

Groupement Fonctionnel PREVENTION

Secteur Vallée du Rhône
Zone de Bernon - Route Michel Ledrappier
30330 TRESQUES

REF : GF PREV/N°2018-002369 /JLB/AJ

Affaire suivie par le Ltn-Colonel J.Louis BAILLY
Tél : 0466633615
Fax : 0466633617

COMMUNE : FOURNES.
ETABLISSEMENT : CENTRE DE TRI.
ADRESSE : RD 92 CHEMIN DE LA PALE.
CODE : I11600022-000.
DOSSIER : PC 18R0006.
OBJET : Construction d'un centre de tri de colis.



I - DESCRIPTION DU PROJET

Adresse du maitre d'ouvrage :
ARGAN 21 rue BEFFROI 92200 NEUILLY SUR SEINE

Implantation :

✉ 281. Avenue Pavlov – BP 48069 – 30932 NÎMES Cedex 9 - ☎ 04 66 63 36 00 – Télécopieur 04 66 63 36 01



www.sdis30.fr



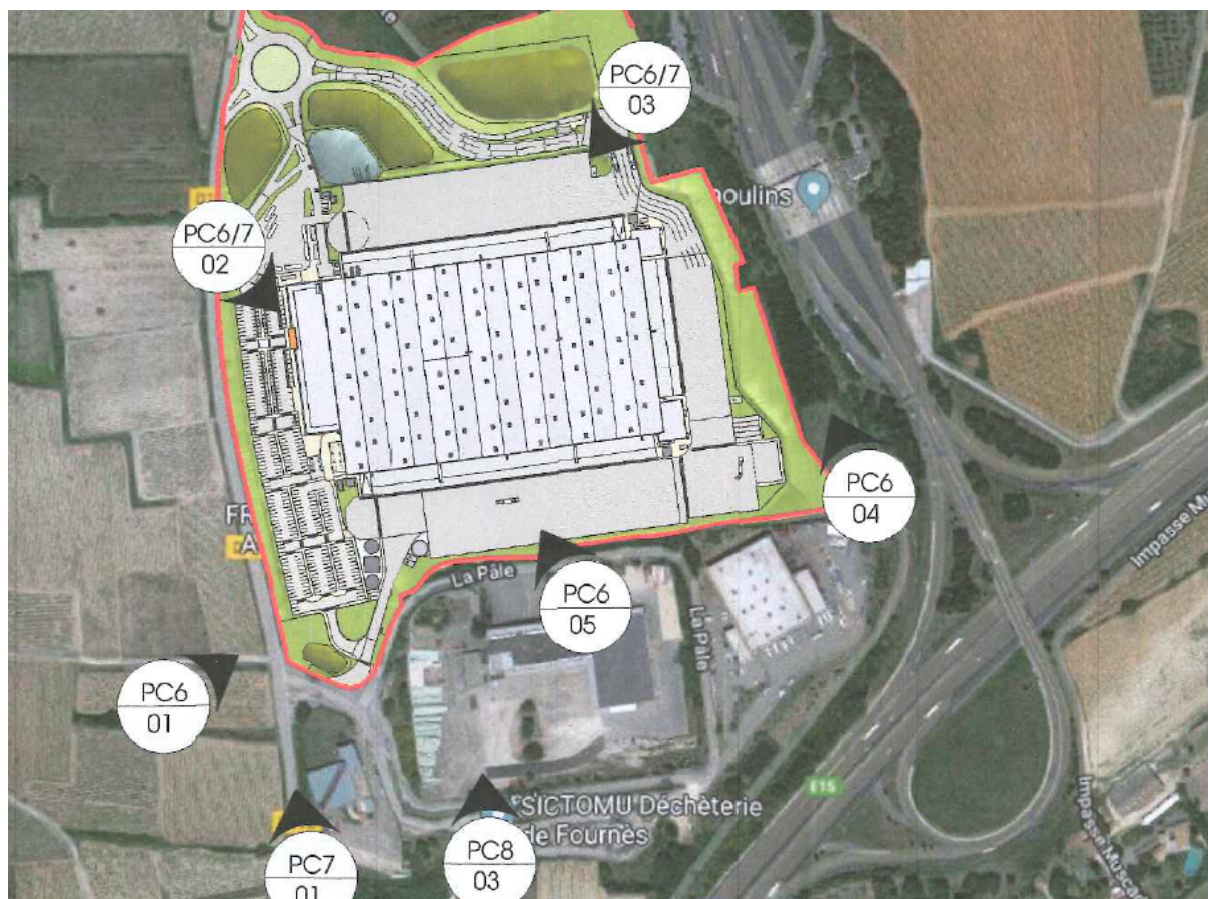
Sapeurs-pompiers du Gard Compte Officiel



@pompiersdugard

Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à

Monsieur le Président du Conseil d'Administration ou Monsieur le Directeur Départemental du Service d'Incendie et de Secours du Gard.



Documents fournis :

Le maître d'ouvrage a transmis :

- jeu de plans
- notice architecturale et de sécurité
- évaluation environnementale
- rapport de flux thermique
- attestation des sociétés fermières
 - o mairie FOURNES en date du 30/10/2018 pour un débit 1133 m³/h
 - o BRL en date du 23/10/2018 pour un débit de 240 m³/h, avec sécurisation de l'alimentation par un G.E

Accès : depuis le rondpoint de la RN 100 et l'autoroute A9, via la RD 192 et le chemin de la BERETTE.

Le site est situé à quelques dizaines de mètres du centre de secours.

Tiers :

- le péage autoroutier au nord
- la déchetterie à l'est
- le centre de secours de FOURNES à l'est

Description et caractéristiques du bâtiment :

Le bâtiment présentera une surface de plancher de 38 800 m² et sera composé :

- de bureaux, locaux sociaux
 - bureaux paysagés 320 m²+200m²
 - salle formation 140 m²
 - restauration avec cuisine ouverte et self 524 m²
 - divers locaux
- d'un hall d'exploitation.
 - de 30714 m² au sol non recoupés
 - 4868 m² de stockage en mezzanine, non isolée

Le hall d'exploitation présentera une hauteur moyenne au faîtage de 14 m.

Le volume de stockage sera (base de calcul FLUMILOG):

- volume d'un ilot : 22m(l) x 22m(L) x 5m(h)
- Nb d'ilots : 8(largeur) x 4(longueur)
- volume total : **77 440 m³**

Il n'a pas pour vocation de servir au stockage de produit. En effet, il s'agira d'un bâtiment de messagerie (centre de tri de colis). **masse <500 T**

Il accueillera en simultané **350** personnes.

Le site sera exploité 24h/24.

- Désenfumage :
 - zone bureaux : les locaux de plus de 300m² seront désenfumés conformément
 - zone entrepôt : 85 lanterneaux de SUE égale à 4.08 m² équivalent à 346 m² efficaces pour l'ensemble soit <2%
- Eclairage de sécurité : conforme au code du travail
 - système d'alarme : Le bâtiment sera équipée d'une alarme incendie conforme aux normes en vigueur.
 - détection incendie : Le hall d'exploitation sera équipé d'un système d'extinction automatique incendie.
 - Robinets d'Incendie Armés (RIA)

Par courrier en date du 23/10/18, BRL précise que le Réseau Hydraulique Régional permettra de fournir un débit de 240 m³/h à une pression de 1 bar.

1 poteau incendie public existant au Sud de l'opération (à déplacer sensiblement hors des

- aménagements),
 - 3 nouveaux poteaux incendie privés répartis à l'intérieur de l'opération :
 - 1 PI au Nord de 90m³/h raccordé au réseau BRL
 - 1 PI à l'Est de 90m³/h raccordé au réseau BRL
 - 1 PI à l'Ouest de 60 m³/h raccordé au réseau AEP
 - 1 réserve statique extérieure de 720 m³ équipée d'une prise pompier normalisée en Ø100mm.

Divers : le dossier validé par l'organisme de contrôle agréé, portant sur les flux émis, conclut qu'aucun flux thermique ne sort du bâtiment. N'apparaît pas dans l'étude :

- la notion de durée de l'incendie
- la notion de feu généralisé à l'ensemble des ilots

Les eaux d'extinction seront acheminées à un bassin de rétention étanche d'un volume de 1 970 m³ (D9A).

Le maître d'ouvrage est assisté par un organisme de contrôle agréé pendant la construction de l'établissement, il s'agit du bureau VERITAS du GARD.

I - REGLEMENTATION

En référence à l'article L 4111-4 du Code du Travail, l'établissement est assujéti aux dispositions de la quatrième partie « SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL » et plus particulièrement à son Livre II, 2^{ème} partie, Titre 1^{er} et titre second.

Cet établissement industriel n'est pas classé.

III - CONCLUSION

Le dossier présenté appelle de la part de mes services les observations suivantes :

N°	OBSERVATIONS
1	Mettre en place un désenfumage naturel équivalent à 2% en surface utile de la surface de chaque canton, celui-ci devra être densifié à l'aplomb des mezzanines. Assujettir l'ouverture des amenées d'air au déclenchement du désenfumage, celles-ci seront calculé pour offrir une surface au moins égale à la surface des ouvrants d'évacuation.
2	Mettre en place un système de détection incendie sensible et efficace pour les grands volumes (éventuellement par vidéo) afin d'anticiper tout développement d'un début d'incendie et d'en limiter la portée.
3	le maitre d'ouvrage prendra contact avec le SDIS 30, service risque industriel, avant ouverture.

Au vu des renseignements fournis et des engagements du maitre d'ouvrage le SDIS 30 ne s'oppose pas à la réalisation du projet.

**Le Directeur Départemental des Services
d'Incendie et de Secours
Par Délégation le Chef de Groupement Fonctionnel
Prévention**

Lieutenant-Colonel J.L. Bailly

COPIES POUR INFORMATION/

- M. le Chef du Groupement Territorial Secteur Vallée du Rhône.
- M. le Chef du Centre de Secours deournes.
- M. le chef de groupement fonctionnel RAP
- M. le directeur UT DREAL GARD LOZERE